

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond, le 6<sup>e</sup> jour de novembre 2015, à 15 h, sous la présidence de monsieur Éric Dubé, maire**

Sont présents : Les conseillers madame Geneviève Braconnier, messieurs François Bujold, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière.

Sont absents : Messieurs Jean Cormier et René Leblanc, conseillers, ayant justifié leur absence.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

**Vérification du quorum**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

**ADMINISTRATION**

**282-11-15 22. Règlement 991-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 677 400 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 13 548 \$, remboursable en 5 ans**

**22.1 Adoption**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le Règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 677 400 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 13 548 \$, remboursable en 5 ans, portant le numéro 991-15;

**Considérant** l'avis de motion donné par le conseiller M. François Bujold lors de la séance du 2 novembre 2015;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 677 400 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 13 548 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 991-15.

**283-11-15 22.2 Demande de financement temporaire – Autorisation de signature – Règlement 991-15**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 991-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 677 400 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 13 548 \$, remboursable en 5 ans.

**284-11-15 23. Appel d'offres – Travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie**

**Considérant** l'appel d'offres publié sur SEAO et se terminant le 6 novembre 2015 pour les travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la piscine Bruce-Ritchie;

**Considérant** la réception de cinq (5) soumissions:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant Taxes incluses</b>
Construction L.F.G. inc.	2 661 109,61 \$
Les Constructions scandinaves inc.	2 750 000,00 \$
9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL	2 815 254,86 \$
Marcel Charest et Fils inc.	2 837 498,00 \$
D.G. Construction inc.	2 962 996,00 \$

À ce moment de la séance, le maire demande le vote pour cette résolution :

<i>Conseiller # 1, M. Jacques Rivière :</i>	<i>Pour</i>
<i>Conseiller # 2, M. François Bujold :</i>	<i>Pour</i>
<i>Conseiller # 4, M. Jean-Pierre Querry :</i>	<i>Pour</i>
<i>Conseiller # 6, Mme Geneviève Braconnier :</i>	<i>Pour</i>

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'offre déposée par la firme Construction L.F.G. inc. au montant de deux millions six cent soixante-et-un mille cent neuf dollars et soixante-et-un cents (2 661 109,61 \$), celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire, ou son substitut Mme Geneviève Braconnier, ainsi que le directeur général sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

**285-11-15 24. Règlement 985-15 autorisant l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées ainsi que l'identification des sources d'eaux parasites et mesures de débits du secteur Est, et pour ce faire, un emprunt au montant de 60 318 \$, remboursable en 20 ans**

**24.1 Adoption**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le Règlement autorisant l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées ainsi que l'identification des sources d'eaux parasites et mesures de débits du secteur Est, et pour ce faire, un emprunt au montant de 60 318 \$, remboursable en 20 ans, portant le numéro 985-15;

**Considérant** l'avis de motion donné par le conseiller M. Jean Cormier lors de la séance du 3 août 2015;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement autorisant l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées ainsi que l'identification des sources d'eaux parasites et mesures de débits du secteur Est, et pour ce faire, un emprunt au montant de 60 318 \$, remboursable en 20 ans, lequel est identifié sous le numéro 985-15.

**286-11-15 24.2 Demande de financement temporaire – Autorisation de signature – Règlement 985-15**

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond et ce, dans le cadre du Règlement 985-15 autorisant l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées ainsi que l'identification des sources d'eaux parasites et mesures de débits du secteur Est, et pour ce faire, un emprunt au montant de 60 318 \$, remboursable en 20 ans.

287-11-15

**25. Autorisation de dépense – Luminaires DEL – Parc Chaleur**

**Considérant que** par sa résolution 81-03-15, le Conseil municipal a octroyé un contrat de fourniture, de livraison et d'installation de nouveaux luminaires DEL à Fugère Électrique inc. au montant de cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-sept cents (184 298,67 \$);

**Considérant** qu'il existe une problématique pour trente-cinq (35) luminaires situés dans le Parc Chaleur pour lesquels on doit ajouter une bague d'accouplement;

**Considérant que** ce changement entraîne des coûts supplémentaires pour ces trente-cinq (35) luminaires d'un montant approximatif de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun, taxes en sus, et ce, selon l'estimation reçue de la firme Soudex inc.;

**À ces causes**, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la firme Soudex inc. à procéder à la confection de trente-cinq (35) bagues d'accouplement, au montant approximatif de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacune, taxes en sus, pour des luminaires situés dans le Parc Chaleur. Il est également entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 972-15.

**Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 15 h 25.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière